$\underline{\underline{E}} \ \underline{\underline{U}} \ \underline{\underline{T}} \ \underline{\underline{R}} \ \underline{\underline{E}} - \underline{\underline{U}} \ \underline{\underline{Q}} \ \underline{\underline{U}} \ \underline{\underline{S}}$

ELECTIONS MUNICIPALES .- Les Conseillers Municipaux adressent leurs vifs remerciements à tous les électrices et électeurs qui ont, avec une large majorité, accordé leur confiance aux candidats présentés.

Ils les assurent d'oeuvrer en union parfai-

te, dans l'intérêt de tous.

- LE CONSEIL. A l'issue de l'Assemblée pour la nomination du Maire et de l'Adjoint, le Conseil répartit ses membres entre diverses commissions et se prononce pour l'électrification du lotissement en adoptant la solution aérienne. Il sollicite l'inscription des travaux au programme départemental d'alimentation en énergie électrique des Ecarts. Le montant du devis accepté est de 33 880 francs.
- REMETERCEMENT EAU. La commission des travaux s'est réunie le mardi 30 Mars dernier à la Mairie pour étudier le projet de captage d'une nouvelle source en forêt domaniale (source située dans le talweg des Grands Fins, à 2,500 km des réservoirs du Petit Paris) L'ensemble du projet est divisé en 3 lots de

travaux, à savoir:

- Lot B: réservoir béton armé de 120 m3 Prévision: 40 000 F
- I00 000 F - Lot C: canalisations 13 000 F

- Lot D: captage

La commission émet un avis favorable à la réalisation de ce projet qui sera présenté au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion pour approbation, et pour solliciter également l'attribution d'une subvention du Département ou du Ministère de l'Agriculture pour sa réalisation.

- ANALYSE D'EAU. Le résultat après prélèvement du 26 Mars 1971 au captage de la fontaine Piton indique: " Eau bactériologiquement pure et conforme aux normes de potabilité chimique ".
- CHEMINS COMMUNAUX .- Il est signalé que des tuyaux placés pour donner accès aux propriétés provoquent l'ensablement rapide des fossés. Pour éviter cet inconvénient, les ponts doivent être construits avec des tuyaux d'un assez grand diamètre (30 cm minimum) placés à une profondeur suffisante.
- DEPOTOIR. Malgré l'accès facile du dépôt, des usagers continuent à déverser des ordures et des matériaux à l'entrée, voir même dans le ruisseau. De tels faits ne sont pas forcément accomplis par des habitants du village. C'est pourquoi tout flagrant délit constaté doit être signalé immédiatement au garde-champêtre, avec toutes indications utiles pour identifier le délinquant, s'il s'agit d'un étranger à la commune.

- VILLAGES FLEURIS. A l'approche des beaux jours, nous devons tous envisager le prochain concours. En ce qui concerne la propreté du village, un gros effort a été fait, non seulement pour le nettoyage des caniveaux (voir le Nº ENTRE-NOUS du 15 Avril 1966) mais aussi en enlevant des abords des rues les dépôts de matériaux souvent inutiles. Cependant il reste encore quelques ilôts où il est nécessaire d'y penser pour confirmer le bon renom du village.
- FEUX DE FRICHES. Il est rappelé que l'incinération des végétaux sur picd à moins de 400 mètres des bois et forêts doit être déclarée à la Mairie 48 heures à l'avance.
- MANOEUVRES DES POMPIERS. La manoeuvre mensuelle des Sapeurs-Pompiers a lieu le Ier dimanche de chaque mois à 7 heures du matin.

 Une sonnerie de tocsin prévient les habitants qui sont invités à prendre quelques précautions d'usage en cas de perturbation sur le réseau d'eau.
- PRODUITS DES QUETES. La quête pour la lutte contre le cancer faite le 28 Février dernier par Eric POIREL a produit la somme de 163,93 Francs.

L'urne placée à la boulangerie du 7 au 13 Mars pour la campagne contre la faim a produit la somme de 30 Francs. Merci pour votre générosité et votre dévouement.

IS ème RALLYE DE LORRAINE INTERNATIONAL. Le Président de l'Association Sportive de l'Automobile-Club Lorrain vient de saisir Monsieur le Préfet d'une demande d'autorisation de faire dérouler les épreuves automobiles en traversant notre commune les 22 et 23 Mai prochain.

A toutes et à tous

